

COMMUNE DE VENTEROL
Département des Alpes-de-Haute-Provence

AR_2022_033

Avancement d'échelon à durée unique avec reliquat de Mme BOISSET Kathleen Agent Spécialisé Principal de 2ème classe des Ecoles Maternelles.

Le Maire de Venterol :

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le Décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié avec effet du 30/08/1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,
- Vu le Décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 modifié avec effet du 01/01/2017 fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,
- Vu le Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié avec effet du 01/01/2017 fixant la durée de carrière applicable à ce grade,
- Considérant que Mme BOISSET Kathleen remplit les conditions d'ancienneté pour bénéficier d'un Avancement d'échelon à durée unique avec reliquat,

ARRETE

ARTICLE 1 : la situation de Mme BOISSET Kathleen, née le 14/11/1969, est établie comme suit :

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2022 Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles 2ème échelon Indice Brut : 371 Indice Majoré : 343 NBI de 0 points DHT : 30.5/35 Soit un reliquat de 1 an 7 mois 14 jours	A compter du 01/01/2022 Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles 3ème échelon Indice Brut : 376 Indice Majoré : 346 NBI de 0 points DHT : 30.5/35 Soit un reliquat de 7 mois 14 jours

ARTICLE 2 : L'intéressée dispose d'un délai de recours contentieux de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille à compter de la date de notification du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le comptable de la collectivité
- Monsieur le Président du Centre de Gestion

Notifié le 12.7.22
Signature de l'agent

A Venterol,
le 07 juillet 2022

Le Maire
Bernard RENOY

